



I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



n° 16 - 3 ème année - Janvier 2016

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Uniquement sur rendez-vous

Permanence AFOC : Sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après-midi



**26 Janvier : FO CGT Solidaire FSU
Grève et manifestation dans la
fonction publique**



La CE de FO unanime TIRE LA SONNETTE D'ALARME !

« la persistance de l'état d'urgence....
la perspective d'une modification consti-
tutionnelle avec notamment la
déchéance de nationalité, à laquelle FO
est opposée, menacent de plus en plus
les libertés individuelles et collectives.

« ... les déclarations du Président de la
République sur le Code du travail, sur
l'évolution du CICE en nouvelles exoné-
rations de cotisations sociales ou encore
sur l'assurance chômage annoncent une
remise en cause du modèle républicain

....
« La Commission Exécutive soutien la
grève et [les] manifestations du 26 jan-
vier 2016 dans les fonctions publiques et
la Sécurité sociale et décide
d'accentuer la pression par une large
information des salariés afin de prépa-
rer une réponse interprofessionnelle.

(21/01/16 - extraits)

FO chez Seris-Sécurité

A l'occasion d'une récente action aux Prud'hommes de St-Nazaire, nous avons rencontré **David Cheval** et **Bruno Potier**. Le premier est secrétaire du syndicat SPPS FO44¹ et délégué syndical national du Groupe SERIS, le second est secrétaire adjoint du syndicat SPPS FO44 et secrétaire du CHSCT SERIS Nantes St-Nazaire.



De gauche à droite : Bruno Potier et David Cheval

INFONZ : un petit mot pour présenter l'entreprise et son activité ?

David : SERIS est le premier groupe français sur le marché de la sécurité des biens et des personnes². Il couvre toutes les activités liées à la sécurité : surveillance, sûreté aéroportuaire, ingénierie-sûreté, technologies, télésurveillance, sécurité mobile (patrouilles), formations professionnelles, conseils (sécurité incendie, sécurité des bâtiments ...). La surveillance représente plus de 80 % de l'activité. SERIS est notamment chargé de la sécurité sur la base spatiale de Kourou en Guyane, du siège de l'Otan à Bruxelles, de centres nucléaires ...

Créé en 1958 à Saint-Nazaire, il y a toujours son siège social. L'actionnariat est regroupé autour de la famille Tempereau, garantissant une stabilité de l'entreprise. C'est un groupe présent en France, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg. Il emploie près de 11 000 salariés, dont 8 500 en France.

Bruno : sur St-Nazaire, nous travaillons avec le terminal méthanier, le port autonome, MAN-Diesel, STELIA aérospace, CARGIL, FAMAT, les gares SNCF de St-Nazaire et La Baule etc ...

INFONZ : les métiers de sécurité privée nécessitent des habilitations. Comment sont-elles délivrées et contrôlées ?

David : oui bien entendu. Pour travailler dans ce secteur il est nécessaire d'être titulaire d'un certificat de qualification professionnelle³ délivré par un centre agréé, d'avoir le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST), une attestation de formation d'équipier de première intervention (EPI). Il peut s'y ajouter un diplôme professionnel d'agent sécurité incendie⁴. Nous devons tous les deux ans participer à des stages de recyclage, renouvelant nos habilitations.

Bruno : pour travailler dans le secteur il faut avoir en plus la carte professionnelle délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS). C'est un établissement public placé sous tutelle du Ministère de l'Intérieur⁵. Il est chargé de l'agrément, du contrôle et du conseil des professions de sécurité privé.

INFONZ : qu'elle est l'organisation de l'entreprise ?

David : il y a 13 directions de région, chacune comprenant des agences locales. L'agence de St-Nazaire dépend de la région SERIS Pays de la Loire (44, 49, 72, 85) laquelle emploie environ 500 salariés.

INFONZ : il y a actuellement une situation sociale un peu particulière je crois ?

David : oui, et un peu bloquante. Nos dernières élections professionnelles ont eu lieu en juin 2014 : FO était le 1^{er} syndicat national (autour de 30 % à quasi égalité avec la CFDT) et régionalement avec 60 % sur les deux collèges. Mais suite à un recours de la CFTC et SUD, soutenu par la CGT, ces élections ont été annulées le 16 décembre dernier : les négociations entamées ont été stoppées, il n'y a plus de réunions de DP ni de CE ...

Bruno : un protocole électoral est en cours de discussion mais la direction veut en profiter pour passer de 13 régions à 9 et diminuer le nombre d'élus du personnel. Comme nous sommes en désaccord, la direction a saisi le tribunal d'instance.

INFONZ: quels sont les sujets qui étaient en cours de négociations ?

David : il y a la question du temps de travail. La négociation devrait reprendre en février. La CFDT a dénoncé l'accord qu'elle avait signé il y a 15 ans.

¹ Syndicat Prévention Sécurité membre de la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS- FO).

² Le secteur de la Prévention Sécurité emploie 154 000 salariés.

³ CQP d'agent privé de sécurité

⁴ Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP)

⁵ Le préfet, à la tête du CNAPS, vient d'être « interdit de tout emploi public et mis en examen pour abus d'autorité, corruption passive par agent public et détournement de fonds publics » ! (Ouest France du 22/01/16)

Nous étions pour un aménagement : nous voulons renégocier la répartition annuelle du temps de travail, pour obtenir une amélioration de la rémunération des heures supplémentaires et repasser au calcul mensuel. Pour le moment, il est proposé un calcul trimestriel avec un compte temps.

Nous revendiquons aussi à FO un cadre national homogène pour l'astreinte, avec une prime revalorisée.

Bruno : au niveau salarial, après trois années sans augmentation nous avons eu 1,2 % au 1^{er} août 2015. 2016 risque d'être de nouveau une année blanche, les représentants des patrons faisant une condition de la signature d'une révision de l'accord de classification de 2006 !

INFONZ : au plan local vous êtes intervenus, avec succès, sur plusieurs sujets.

Bruno : les lieux d'activité sont très dispersés et la question des frais se pose. Sur St Nazaire, nous avons obtenu un accord améliorant le remboursement des frais kilométriques et une augmentation de coefficient pour les agents d'astreinte.

Je vais prochainement défendre un agent cynophile de sécurité au bureau de jugement des Prudhommes. Il demande, ce que refuse SERIS, une prise en charge des frais qu'il a engagés pour le stage de validation de son nouveau chien (1400 €, sachant qu'il a dû prendre une semaine de congé). Nous avons un argument supplémentaire à faire valoir car, au 1^{er} février, un accord national avec les entreprises de sécurité, prévoit une participation à l'amortissement du chien via une augmentation de la prime mensuelle (dépenses d'entretien, de matériel et de santé du chien ...) laquelle passe de 1,06 € par heure de travail à 1,13 €.



David : avec Philippe Joulain de l'UL, nous avons défendu aux Prudhommes 21 salariés de SERIS (de Nantes, Bordeaux, Toulouse ...). Nous demandions le paiement des heures supplémentaires, acquises pour FO en fin d'année à partir de 1607^{ème} heure. Or, SERIS ajoutait à ces 1607 heures, celles des jours de congés non pris !

Si le tribunal nous a donné raison, par contre il n'a demandé le paiement que des 25 % de majoration au lieu de 125 %. Il a estimé - à tort selon

FO - que ces heures avaient déjà été payées par le salaire ! Il a été décidé néanmoins de ne pas faire appel. Les salariés ont gagné chacun plusieurs centaines d'Euros

Prévention Sécurité : dernière minute



Information d'Alain Bouteloux chargé du secteur Prévention Sécurité à la FEETS FO.

Le 19 janvier, la CGT a signé, seule, le texte patronal remplaçant l'accord sur les métiers repères que FO (et les autres OS) refuse, estimant les discussions inachevées sur des points essentiels. Ce texte ne pourra cependant pas s'appliquer, la CGT avec 21,33%, représentant moins de 30% dans la branche : derrière la CFDT - 21,83% et FO - 21,69%.

La prochaine réunion de la commission mixte paritaire est fixée au 7 mars 2016 ... A suivre.

L'équipe AFOC de l'UL se renforce !

Bienvenue à **Geneviève Courjal** - ex secrétaire adjointe du syndicat des personnels de la région Pays de Loire - laquelle, désormais en retraite, rejoint l'UL pour se consacrer aux dossiers AFOC

Litiges avec les assurances, avec les sociétés HLM, avec les opérateurs de téléphonie ... N'hésitez pas à contacter le service AFOC de l'UL.



Geneviève Courjal au côté de Gérard Caillon

Contact InFOnz

Pour faire connaître vos informations, vos mobilisations, réunions

lemauff.gerard@free.fr - 07 81 10 38 18

19 janvier AG des territoriaux de St-Nazaire

Les agents FO de la mairie de St-Nazaire et de la CARENE ont discuté de l'actualité revendicative et notamment de la prochaine reprise des négociations sur le régime indemnitaire. Rappelant que 11 années se sont écoulées sans qu'il soit augmenté, le syndicat FO revendique 60 € mensuels pour tous les agents. Excepté la CFDT, il est suivi par les autres syndicats.

Déplorant que le maire de St-Nazaire ne réponde pas à ses courriers, Fabien Leblanc - secrétaire FO CARENE - confirme que le syndicat ne cessera pas pour autant son combat pour obtenir la transparence sur les recrutements et l'octroi des primes, comme l'égalité de traitement entre les agents. La pénurie budgétaire, opposée aux revendications des agents, ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de multiplier les postes de « directeur » dont l'utilité reste à démontrer ...



1^{er} plan : Marie Noëlle le Mal - Pascal Loddé - Wilfred Heline - Fabien Leblanc

Le syndicat se félicite que sa difficile action contre le harcèlement d'un agent de maîtrise ait pu aboutir favorablement. Il aura fallu qu'il présente des témoignages écrits, qu'il mobilise avec succès les personnels, avec le soutien de la Fédération FO, faisant échec aux menaces de sanction contre Marie Noëlle Le Mal qui défendait les agents (!), pour que les agents, faisant échec avec FO à toutes les intimidations, puissent finalement retrouver la tranquillité dans leur travail.

On se souvient aussi du combat victorieux du syndicat sur le suivi médical et la protection des agents relativement à l'amiante et à la silice (lire INFONZ n° 12 - Eté 2015)

Cette activité permet au syndicat de poursuivre son développement par la progression des adhésions (+ 10 %). Les élections au COS⁶ du 20 janvier - + 6 % pour FO à la CARENE - ont confirmé la confiance des personnels dans les délégués FO : Béatrice Sourisse (mairie St Nazaire) et son suppléant Fabrice St Jalmes (CARENE).

Cité Sanitaire : Mobilisation payante des personnels de nuit avec FO !

A la suite de plusieurs alertes et lettres ouvertes au Directeur de la part du syndicat FO - dont la presse s'est faite l'écho (Ouest France du 8 janvier) - et suite à l'AG des personnels de nuit du 11 janvier, FO déposait un préavis de grève reconductible à compter du dimanche 17 à minuit pour obtenir :

- Le remplacement systématique des personnels de nuit à hauteur des besoins dans tous les services lors des arrêts de travail et des congés, sans redéploiement.

- L'arrêt de la mise en danger des patients et des soignants ... lorsque le personnel de nuit travaille en sous effectif

Après une première négociation le 13 conduisant les personnels à voter le maintien du préavis de grève, nos camarades obtinrent le 15 janvier des avancées notables, effectives dès le lundi 18 janvier (extrait) :

- 2 postes infirmiers de nuit + 2 postes aides-soignants de nuit en remplacement sur les arrêts inopinés.

- L'engagement de la Direction sur les arrêts de plus d'une nuit, à organiser des remplacements à hauteur des besoins.

- Le non redéploiement des agents sur un autre service ... etc



Clair Guillet - Nathalie Pouhaut

Les personnels décidèrent la suspension du préavis jusqu'au mardi 26 janvier, date de la nouvelle assemblée générale.

D'ici là, il a fallu que le 21, la secrétaire du syndicat, Nathalie Pouhaut, prévienne le Directeur, faits et détails à l'appui, de la grande déception des personnels et du sentiment général : " on est raide énervé, ils se foutent de nous ! » pour qu'il respecte finalement ses engagements, ajoutant l'embauche de 2 contractuels pour éponger les reliquats de repos.

Vigilants, les agents ont décidé de suspendre le préavis de grève, sans le lever : prochaine AG le 29 février.



⁶ Comité des Œuvres Sociales

12 janvier : Grève au Lycée des métiers Sainte-Anne de St-Nazaire

Première grève depuis 1984 des personnels du self et de la Vie Scolaire de ce lycée privé, géré par l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

Le motif de la grève : la décision du Président de l'OGEC de ne plus verser, à compter du 1^{er} février 2016, le forfait mensuel repas (102,30 à 182,35 € brut par mois), en usage depuis 2007.

« Les personnels se sentent de plus en plus désespérés face à leur salaire » témoigne **Martine Lantrain**, déléguée syndicale FO et élue DP qui a soutenu ces salariés, délaissés par le délégué CFDT (organisation à laquelle plusieurs d'entre eux sont pourtant adhérents)

La négociation n'a, à cette heure, rien donné, l'OGEC ne proposant rien de valable pour compenser la perte importante de rémunération : à suivre.



Martine Lantrain (au centre) avec une délégation de salariés.

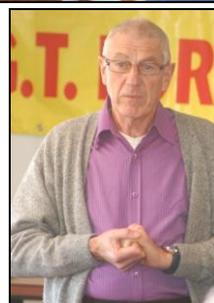
Pôle Emploi : classifications, un succès juridique, la négociation doit reprendre

La Cour d'appel de Paris a reconnu le 7 janvier la validité de l'opposition majoritaire des syndicats FO, CGT et SNU à l'accord de classification au rabais signé par la CFDT, la CFTC et la CGC.

Le combat continue maintenant pour reprendre les négociations et aboutir à un accord véritablement favorable

(Voir INFONZ n° 12 - Eté 2015)

14 janvier : succès renouvelé de la « Galette des rois » de l'Association des Retraités FO



Joël Danto

Agenda

- 11 février : AG de l'Association des Retraités
- 17 février : CE des Métaux
- 23 février : CE de l'UL
- 26 février : AG des hospitaliers de St-Nazaire

17 mars : CONGRES DE L'UL



Formation syndicale

Encore des places disponibles à l'UD pour les stages :

- 7 au 11 mars : " S'organiser"
- 21 au 25 mars : " Connaître ses Droits "

Mémoire ouvrière Rencontre avec Joachim Thomas

A 106 ans, il était avec nous le 14 janvier à la galette des rois de l'Association des Retraités FO St-Nazaire ... toujours fidèle au poste.

Né le 11 août 1909 à Arradon dans le Morbihan, il est élevé avec ses deux sœurs par sa mère car son père, marin dans la marine à voile, est souvent loin, en Amérique, en Australie ... où sa compagnie fait le commerce de blé. Les temps sont difficiles - la Sécurité sociale n'existe pas encore - et une de ses sœurs meurt à 16 ans de la tuberculose, « sans rien pour la soigner, sans pénicilline », comme beaucoup de jeunes gens de l'époque. Il a 5 ans, son parrain, 20 ans, fils d'agriculteur, est en permission du 65ème RI de Nantes. Deux gendarmes à cheval venus de Vannes l'enjoignent de rejoindre immédiatement son régiment, la guerre vient d'être déclarée. « Il est fantassin, il remet son uniforme, pantalon rouge en drap, veste bleu marine, calot rouge ... et me dit : mon filleul, je pars à la guerre, mais tu ne me reverras plus ». Comme tous les premiers sur le front, il disparaîtra vite dans « cette boucherie » « Nous avons été 31 mois sans voir mon père. Pour ne pas se faire torpiller par les sous-marins allemands à leur arrivée en France, son bateau resta à l'extérieur, jusqu'à la fin de la guerre ». Durant la guerre, le petit Joachim va à l'école St Jean Baptiste au village de Moustoire, à pied chaque jour : 3,5 km à l'aller comme au retour. Les enseignants avaient 16 ou 17 ans ... ceux de 18 ans et plus étaient au front. A douze ans, l'école est terminée, il est employé dans une ferme.

En 1923, son père décide de déménager à St-Nazaire pour être plus souvent avec sa famille. A l'emplacement de la base sous-marine actuelle, il y avait des paquebots. Le jeune Joachim a 14 ans, cela lui donne des envies de grand large, il veut naviguer lui aussi : refus de son père qui ne veut pas de « cette vie d'esclave » pour son fils.

Sa mère, par connaissance, le fait embaucher aux chantiers de la Loire, comme « mousse » tôlier, avec Roger Rabat, 18 ans, charpentier fer dont le père est contremaître. Premier bateau sur lequel il travaille : le torpilleur Le Léopard. Aux chantiers de Penhœt, qu'on appelle « La Compagnie », on paye mieux ... qu'à cela ne tienne : avec plusieurs copains il s'y fait embaucher en 1927.

Il a 18 ans, lors d'une baisse de travail, son chef lui demande de devenir « teneur de tas » sinon tu seras débauché, c'est à prendre ou à laisser » : il accepte. « C'était dur, j'en ai bavé ». Il reste un an « à river des goussets de

tête, sur un échafaudage, à 20 m de haut, avec mon matelot » sur le Champlain. Le contremaître le surprend un jour avec le « pétard » (marteau pneumatique) en train de river lui-même. Il le regarde faire. Deux jours plus tard il devient riveur, à 19 ans. Il est envoyé sur le paquebot Atlantique. Il deviendra vite riveur de coque, sur les parties étanches, le plus difficile ; une spécialité qu'il ne partageait qu'avec six autres ouvriers. « Tout le monde n'en était pas capable ».



Joachim Thomas le 14 janvier au côté de Yvon Rouziou

A la mobilisation, il part le deuxième jour, ses enfants ont 2 et 4 ans. Il passe 8 jours à Domfront et repart, en train à bestiaux, dans les Ardennes. Au bout de 3 mois et ½ il est rappelé à St-Nazaire pour travailler sur le cuirassier Jean Bart : « C'était pas du gâteau ... sur le pont blindé, des rivets de 50 et 270 mm de long, 2,5 kg le rivet ... on n'était que deux à pouvoir le faire ». Il se souvient des premiers bombardements, le 9 novembre 1942. Début 43, il se réfugie avec sa famille au Gâvre, à la Maillardais. A la fin de la guerre, il travaille aux Batignolles à Nantes sur des chaudières : « on faisait des locomotives ». Il s'y rend chaque jour à vélo : 35 km à l'aller puis au retour. Les pneus étaient en mauvais état : « on en cousait un sur un autre ... c'était dur à rouler ». Finalement il retourne travailler à St-Nazaire sur demande de son ancien contremaître. Il prend le train à Blain pour St-Nazaire. En 1946, il peut entrer à la cité d'Herbin. Il y restera jusqu'en 1971.

Les soudures prenaient peu à peu de l'extension. Ses derniers rivets, il les posera sur le paquebot France en 58 : une ceinture de rivets de 32 pour empêcher le roulis. Il change ensuite de métier et devient chanfreineur - meuleur. Il a un premier accident à 54 ans : avec 3 ouvriers, il fait une chute de 12 m à fond de cale. Il est couvert de bleu, incapable de bouger ... mais sans fractures ! En 1963, il a un second accident avec une fracture tibia-péroné : « on m'a sorti, élingué avec une grue ». Il sera arrêté 8 mois. A son retour, il est exempté de bord et jusqu'à sa retraite, en 1972, il est affecté à l'Atelier. Joachim Thomas se syndiqua à FO dès 1948, son collecteur était alors Noblet.